

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Carghjese

— CASA CUMUNA —

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 11 AVRIL 2025

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le deux avril deux mille vingt-cinq, sont réunis, l'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à seize heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Lucie **FRIMIGACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Vannina **NEGRONI**

N°2025/16

MEMBRES PRÉSENTS	
Vannina NEGRONI	Lucie FRIMIGACCI
Alexia ZANETTACCI	Jean-Paul PAOLI
Jérôme ALESSANDRI	Ange SUSINI
Dominique POGGI	Stéphanie ALESSANDRI
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
Emmanuelle FRIMIGACCI donne procuration à Vannina NEGRONI	
MEMBRES ABSENTS	
Hélène DRAGACCI-CODACCIONI	Pierre-Jean MIGEVANT
Sandrine CINOTTI	Frédéric COLONNA DE LECA CRISTINACCE
Pierre ZANNETTI	Emmanuelle FRIMIGACCI
François GARIDACCI (s'est retiré de la salle)	

OBJET : Approbation compte administratif commune 2024.

Vu l'article L.2121-14 du CGCT ;

En préambule, conformément à l'article visé, Monsieur le Maire rappelle que dans les séances où le compte administratif de l'ordonnateur est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote et s'abstenir de signer la présente délibération.

En conséquence, le Conseil municipal élit Madame Lucie **FRIMIGACCI** présidente de séance, à l'occasion du vote des trois comptes administratifs communaux, et Monsieur le Maire se retire de la salle. Madame Lucie **FRIMIGACCI** fera ainsi procéder au vote et signera la présente délibération.

La Première adjointe présente à l'Assemblée délibérante le compte administratif de la commune pour l'exercice 2024 et expose que ses écritures sont en concordance avec celles du compte de gestion du même exercice.

Madame la Première adjointe propose en conséquence aux élus présents d'approuver le compte administratif de la commune lié à l'exercice 2024.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le compte administratif de la commune lié à l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour : 9 dont 1 procuration.

Le Maire,
François GARIDACCI

